

A l'attention des Arbitres du District de Football de la Charente

Cher(es) Collègue(s),

Bien que la situation sanitaire actuelle ne s'y prête pas, les Commissions Départementales Médicale et de l'Arbitrage vous adressent, en pièce jointe, le dossier médical d'Arbitre de District\* pour la saison 2020 / 2021 et vous informe des nouvelles décisions des experts cardiologues FFF et LFP suite aux recommandations des cardiologues du Sport Français et Européen.

**1- La modification MAJEURE concerne l'échographie cardiaque à effectuer par tous les arbitres lors de la constitution du dossier médical, et ce quel que soit l'âge** (une seule fois dans la carrière).

L'échographie cardiaque doit-être réalisée dans les 3 ans qui suivent la 1<sup>ère</sup> demande de licence ou dans les 3 ans qui suivent la demande de renouvellement de licence.

Pour résumer, un arbitre dispose d'un délai de 3 ans pour réaliser son échographie cardiaque.

2- A partir de 35 ans, une épreuve d'effort est à réaliser tous les 5 ans,

Un E.C.G de repos doit être réalisé tous les ans, à partir de 51 ans, si le facteur de risque est 0 ou 1 et à partir de 35 ans si le facteur de risque est 2 ou plus.

3- Pour les nouveaux arbitres (Seniors et Jeunes) formés au titre de la saison 2019/2020, un **E.C.G** est **OBLIGATOIRE** Ainsi que L'échographie cardiaque qui doit-être réalisée dans les 3 ans (pour les arbitres âgés de + de 18 ans).

**EXCEPTIONNELLEMENT ! Pour les arbitres qui rencontreraient de réelles difficultés, à programmer leurs examens, des délais sont accordés :**

**Examen cardiologique (ECG de repos + Épreuve d'effort à visée cardiologique + Echographie cardiaque)**

**(y compris pour les 1<sup>ère</sup> licence) : un délai supplémentaire sera accordé au 31 octobre 2020**

La fréquence des examens peut être modifiée selon l'avis du médecin ou du cardiologue,

**Vous devez dès que possible planifier vos rendez-vous médicaux**, compte tenu des délais d'attente importants des praticiens.

**Avant la visite médicale**, vous devez compléter la page 1 et le questionnaire en page 2 puis le dater et le signer,

**Lors de la visite médicale**, vous devez présenter votre dernier certificat de vaccination antitétanique et vos ordonnances et analyses biologiques en cas de pathologie en cours,

**Après la visite médicale**, les dossiers médicaux sont à adresser par courrier à :

**District de Football de la Charente**  
125 Rue d'Angoulême  
16400 PUYMOYEN

**Tout dossier médical INCOMPLET ou NE RESPECTANT PAS LES EXIGENCES sera refusé par la Commission Départementale Médicale.**

Prenez soin de vous et de vos familles,  
Cordialement,

Bernard VAILLANT  
Président de la C.D.A



\* le dossier médical est également téléchargeable sur le site internet du District de Football de la Charente => rubrique documents => arbitrage => renouvellement dossier.